



FORMATION

RPMS - TP Responsable de petite et moyenne structure

**RNCP 38575 - enregistré le 08-02-2024 - certifié par le Ministère de Travail
Niveau 5 (Bac+2) – 460h de formation**

10 mois, en alternance sous contrat d'apprentissage.

**FORMATION
A DISTANCE**



OBJECTIF DE LA FORMATION

Piloter l'activité opérationnelle de la structure

Encadrer une équipe et animer la dynamique de groupe

Gérer les ressources économiques et financières

Contribuer à la stratégie de développement de la structure

LE MÉTIER

Le responsable de petite et moyenne structure anime une structure économique dans ses dimensions humaines, commerciales, productives et financières. Il organise le fonctionnement de la structure en conformité avec les objectifs qui lui sont donnés et traduit les orientations stratégiques en objectifs opérationnels.

Il anime au quotidien une petite équipe, prend en compte les événements, hiérarchise les priorités et gère les aléas et peut réaliser des activités opérationnelles au sein de son unité. Le TP Responsable des Petites et Moyennes Structures permet d'acquérir un diplôme de niveau 5 (niveau BAC+ 2).

DEBOUCHES

Le titulaire du titre professionnel « Responsable de petites et moyennes structures mention entreprises du sport » peut travailler en tant que: Responsable/ directeur, chef d'agence, chef de centre sportif, directeur adjoint de PME/PMI, manageur de proximité, directeur d'association sportive, etc.

SECTEUR D'ACTIVITE

Le titulaire de ce diplôme peut travailler dans une structure publique ou privée comme les associations sportives, les collectivités locales et les autres établissements sportifs

PASSERELLE ET POURSUITE D'ETUDE

Formation accessible aux titulaires d'un titre ou diplôme de Niveau 4, Elle octroie un niveau 5 et permet donc d'accéder à toute formation de niveau 6 dans le domaine du commerce.

PREREQUIS ET PUBLIC

- Avoir entre 16 et 29 ans révolus* à la signature du contrat d'apprentissage.
- Être titulaire d'un niveau BAC ou diplôme/titre équivalent.

* Pas de condition d'âge maximum pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la qualité de travailleur Handicapé ou de dérogations spécifiques

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

> EMPLOYEUR :

Disposer d'un employeur est nécessaire pour postuler à la formation.

CALENDRIER DE RECRUTEMENT

o Jusqu'à 2 mois après signature de la convention de formation.

o Dépôt du dossier : Soumettre un dossier d'inscription auprès de notre organisme.

o Période : jusqu'à un mois avant la date d'entrée de la formation.

LIEU DE FORMATION

E-Learning

FINANCEMENT

- Contrat d'apprentissage : Vos frais de formation sont financés à 100% par l'OPCO de votre employeur.
- Hors apprentissage : 6000€

METHODES ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Le parcours de formation diplômant se déroule en distanciel au sein de structures employeurs (clubs, associations, collectivités, entreprises... es...) avec un principe d'alternance entre théorie et pratique.

- Apports théoriques & pratiques
- Mise en pratique de projets
- Travaux individuels et collectif

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats sont évaluées par un jury aux vues :

- De la présentation d'un projet réalisé en amont de la session, complétée par un entretien technique.
- Les résultats des évaluations passées en cours de formation pour les seuls candidats issus d'un parcours de formation.
- Un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle, complété d'annexes si prévues au RE.
- Un entretien final avec le jury

CONDITIONS D'OBTENTION DE LA CERTIFICATION :

Avoir validé tous les blocs de compétences Avoir obtenu une l'évaluation complémentaire supérieure ou égale à 10/20

DURÉE DE LA FORMATION

Planning en annexe

PROGRAMME DE LA FORMATION

MODULE 1 : DIRIGER UNE STRUCTURE AVEC UNE ÉQUIPE

- Développer une vision systémique de la structure dans son environnement
- Incrire la structure dans son territoire.
- Manager et animer une équipe.

MODULE 2 : METTRE EN ŒUVRE L'OBJET SOCIAL DE LA STRUCTURE

- Adapter l'offre de la structure à la demande.
- Organiser et développer la diffusion de l'offre.
- Organiser la production.

MODULE 3 : ÉTABLIR ET PRÉSENTER UN RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA STRUCTURE

- Rédiger le rapport d'activité de la structure
- Analyser le compte de résultat de la structure
- Analyser le bilan de la structure